

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 5 mai 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Madame Nathalie Harvey, (DM-25-177) demande une dérogation mineure pour implanter un bâtiment principal dont les marges avant et arrière serait respectivement de 6 et 8 mètres au lieu de 10 mètres tel que prescrit au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03 Cette demande vise le lot 5 936 743

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 19^{ième} jour du mois d'avril 2025

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier trésorier